

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)	M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)	M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)	M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)	Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel	M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)	M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda	
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth	
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne	
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Fourniture de matériaux de voirie (enrobés à chaud et à froid, grave bitume, grave émulsion) - Appel d'offres - Autorisations

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses travaux de voirie, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à utiliser des matériaux : enrobés à chaud et à froid, grave bitume, grave émulsion.

Afin d'assurer la fourniture de ces matériaux dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, de conclure des marchés, de type à bons de commande ; sachant que l'étendue et le rythme des besoins ne peuvent être arrêtés à l'avance de manière précise.

A cette fin, les services communautaires ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert en trois lots, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les marchés auront une durée initiale de un an à compter de leur date de notification et pourront être reconduits annuellement pour une durée maximale de trois ans.

S'agissant de marchés à bons de commande, ils seront compris, pour chaque année, entre un minimum de 150.000 € et un maximum de 800.000 € HT :

Lot	Désignation	Euros H.T			
		Seuil par an		Seuil pour 4 ans	
		minimum	maximum	minimum	maximum
1	Enrobés bitumineux noirs, grave bitume, grave émulsion, enrobés à froid	50 000	200 000	200 000	800 000
2	Enrobés bitumineux noirs, grave bitume, grave émulsion, enrobés à froid	50 000	200 000	200 000	800 000
3	Enrobés bitumineux rouges	50 000	200 000	200 000	800 000
		150 000	600 000	600 000	2 400 000

Compte tenu des montants en jeu (maximum de 2 400 000€ HT sur 4 ans), l'appel d'offres fera l'objet d'une publicité au niveau européen.

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices concernés et notamment :

- chapitre 011 compte 61523, fonction 8222, CRB O100

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation (*dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité (tour Aquitaine), en application des articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales*) ;
- décider le lancement de l'appel d'offres correspondant

et autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 I 1° ou de l'article 35 II 3° dudit Code ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008

M. ALAIN DAVID